

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0780

<p>objet : Prestations d'études, de diagnostics commerciaux et d'aides à projets en vue de la réactualisation du schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération lyonnaise - Appel d'offres restreint</p> <p>service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques</p>
--

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau délibératif une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Depuis 1994, la Communauté urbaine a engagé, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la chambre de métiers du Rhône et le conseil général du Rhône, une politique de développement des centralités commerciales, centres de quartiers et centres de communes dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC).

Cette politique a fait l'objet d'une première évaluation en 1996 dans le cadre de la sixième enquête sur les comportements d'achat des ménages, dégageant notamment les résultats suivants :

- un ralentissement de la migration de l'offre commerce vers les sites périphériques,
- le maintien du rôle et du chiffre d'affaires du commerce de l'hypercentre de l'agglomération,
- une stabilité des déséquilibres géographiques entre Lyon-Villeurbanne et la première couronne.

Il s'agit aujourd'hui pour la Communauté urbaine de faire évoluer le SDUC, tout en maintenant et en renforçant le partenariat des signataires du SDUC initial. Le plan de mandat prévoit un nouveau schéma, au cours du premier semestre 2003. Cette démarche d'actualisation qui a fait l'objet d'une présentation au Bureau restreint le 11 février 2002 intégrera les paramètres suivants :

- l'apparition des nouvelles formes de loisirs et la création de deux pôles de loisirs,
- l'apparition des nouvelles formes de commerces et le développement d'activités ayant des besoins de fonciers spécifiques,
- la requalification des pôles commerciaux de périphérie.

Depuis le début de l'année 2002, la Communauté urbaine travaille déjà à la réactualisation au travers de :

1 - la réalisation de la septième enquête sur les comportements d'achat des ménages de la région lyonnaise.

Les résultats ont été présentés aux vice-présidents, maires et associations de commerçants le 8 juillet dernier lors d'un dîner débat en présence de monsieur le président Gérard Collomb.

Il s'agit maintenant, et ce, jusqu'à la fin de l'année, de détailler, secteur géographique par secteur géographique, les résultats qui serviront de bases pour l'élaboration de nouvelles propositions de développement.

2 - la mise en œuvre des deux projets de pôles de loisirs : Confluence et Vaulx en Velin-Villeurbanne.

3 - les réflexions sur la requalification des deux principaux pôles commerciaux périphériques de l'agglomération : porte de Lyon et porte des Alpes.

Au-delà de ces travaux déjà engagés, il est nécessaire de s'appuyer sur des experts neutres pour aider la Communauté à élaborer des préconisations de développement sur l'ensemble du territoire et pour l'aider à appréhender certaines activités.

Les prestations ainsi confiées se présenteront, d'une part, sous la forme d'études d'impact, de diagnostics commerciaux et d'aides à projets sur des secteurs géographiques ciblés, d'autre part, d'expertises, d'études d'impact et d'aides à projets sur des secteurs d'activités commerciales porteurs.

La finalisation de ces études est prévue pour la fin du 1er semestre 2003 et participera à la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme.

Le montant de la totalité de ces prestations est estimé à un coût de 216 097,83 € HT, soit 258 453 € TTC . Compte tenu de ce montant et conformément aux articles 38 et 61 à 65 du code des marchés publics, il a été procédé au lancement d'une procédure de marché d'appel d'offres restreint européen, avec allotissement.

Ce marché se décompose en six lots séparés se présentant comme suit :

- lot n° 1 : élaboration de préconisations de développement du commerce à partir des données de la septième enquête sur les comportements d'achats des ménages sur le secteur Lyon-Villeurbanne,
- lot n° 2 : élaboration de préconisations de développement du commerce à partir des données de la septième enquête sur les comportements d'achats des ménages sur le secteur "est" de l'agglomération,
- lot n° 3 : élaboration de préconisations de développement du commerce à partir des données de la septième enquête sur les comportements d'achats des ménages sur le secteur ouest de l'agglomération,
- lot n° 4 : élaboration de préconisations de développement du commerce à partir des données de la septième enquête sur les comportements d'achats des ménages sur le secteur sud-ouest de l'agglomération,
- lot n° 5 : expertise et aide aux projets sur le secteur équipement de la maison,
- lot n° 6 : étude d'impact des locomotives alimentaires de centre-ville.

Le présent marché se présente sous la forme d'un marché ordinaire à prix mixtes, pour une durée ferme estimée à dix-huit mois, à compter de sa date de notification ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 38 et 61 à 65 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte ledit dossier.

2° - Autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à signer le présent marché et tous les actes contractuels y afférents, dans la limite du crédit budgétaire affecté à cette opération.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des affaires économiques et internationales - exercice 2003 - section de fonctionnement - compte 617 500 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,